

REPONSES AU QUESTIONNAIRE DE L'ASSOCIATION ASPONA

Prénom et nom : Anthony Malvault

Commune : Roquebrune Cap Martin

Si vous êtes élu(e), que comptez-vous faire pour :

1 – Limiter le réchauffement climatique en zone urbaine et supprimer les îlots de chaleur (végétalisation des voies de circulation, traitement des cours d'écoles ou terrains de sport, création de nouveaux espaces verts, replantations, ...)

Revégétaliser les jardinières abandonnées (ex : terreplein du rond-point du Massolin) ou recouvertes de gazon synthétique (échangeur du Vistaero). Création de nouvelles jardinières dans les espaces qui le permettront (centre de rond points, trottoirs larges...)

L'objectif étant de devenir « ville fleurie » d'ici 2025.

Audit des terrains municipaux, affectation des terrains pour des potagers partagés et pédagogiques pour chaque école.

Modifier le plan local d'urbanisme pour imposer aux promoteurs sur les parties non commercialisées des nouvelles constructions (notamment en toiture, sur les placettes...) l'installation de fermes urbaines, de ruches etc...

2 – Réduire les émissions de GES (gaz à effet de serre) des immeubles privés et des bâtiments publics (écoles, équipements sportifs et autres) (identification et traitement des « passoires thermiques », isolation des bâtiments et des toits, remplacement des chaudières à fuel par des chaudières à gaz, filtres à particules ...)

Modifier le plan local d'urbanisme pour imposer aux promoteurs sur les parties non commercialisées des nouvelles constructions (notamment en toiture, sur les placettes...) l'installation de fermes urbaines, de ruches etc...

Pour les futurs bâtiments publics (salle Polyvalente, nouvelle école de musique et de la plage, prévus sur l'ancienne base aérienne...) imposer dans le cahier des charges que ces constructions soient effectuées en matériaux écologiques et/ou biosourcés (tel que structure bois, béton bas carbone...).

Mise en conformité progressivement des bâtiments publics afin de respecter la réglementation thermique en vigueur.

3 – Sécuriser et promouvoir les mobilités douces (piétons, personnes à mobilité réduite, vélos non électriques, transports collectifs, véhicules professionnels, ...) en termes d'aménagements et de limitation d'accès ou de vitesse pour les véhicules à moteur ?

Création d'une navette électrique communale gratuite reliant l'ensemble des quartiers de Roquebrune-Cap-Martin.

Etudier la possibilité de création d'une piste cyclable sur le front de mer à Carnolès avec une modification du schéma de circulation impactant l'ensemble de la commune en coordination avec Menton. Et en soumettre son projet de réalisation à un référendum local.

Réduction de 20% du prix du stationnement résidentiel pour les citoyens disposant d'une carte ou d'un abonnement de transport en commun (ZOU, SNCF ...) ainsi que pour les véhicules électriques. Installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques.

Mise en place d'une charte de circulation pour les nouveaux véhicules (trottinettes électriques, monocycles...).

Fermeture un dimanche par mois du bord de mer aux véhicules motorisés en même temps que Menton.

Mise en place d'une plateforme internet de connexion entre automobilistes pour favoriser le covoiturage.

Aménagement d'accès handicapés aux bâtiments publics (tel que le parvis de la mairie).
Remplacement progressif des véhicules des services communaux par des véhicules électriques.

4 – Engager les activités balnéaires dans la transition écologique et préserver le littoral (zéro plastiques, qualité des eaux de baignade, ports actifs en biodiversité, zéro artificialisation, limitation de certaines pratiques polluantes...)

Question non pertinente.

5 – Accroître l'autosuffisance alimentaire de la commune, préserver le foncier agricole (garantir zéro artificialisation, ...) et assurer un approvisionnement local et bio dans la restauration collective (cantines scolaires, EPHAD, hôpital)

Audit des terrains municipaux non utilisés afin d'en faire des potagers partagés.

Une alimentation plus bio et limitant l'impact environnemental dans nos cantines publiques (école, crèches, ccas ...) en favorisant dans la politique d'achat les productions biologiques et/ou locales qui sera intégré dans le cadre du futur appel d'offre des repas de nos cantines.

Création de potagers pédagogiques pour chaque école, qui alimenteront une partie de la cantine.

6 – Encourager la production d'énergies renouvelables (solaire, thalassothermie, géothermie) dans les bâtiments publics (bureaux, écoles, équipements sportifs ...) et privés (ombrières de parkings, toits et ou terrasses d'immeubles ...) et la maîtrise de la consommation (territoire à énergie positive ...)

Modifier le plan local d'urbanisme pour imposer aux promoteurs dans le cahier des charges que ces constructions soient effectuées en matériaux écologiques et/ou biosourcés (tel que structure bois, béton bas carbone...).

Mise en conformité progressivement des bâtiments publics afin de respecter la réglementation thermique en vigueur.

Dans le cadre du développement de cité connectée (Smart City), le remplacement progressif du mobilier urbain aura pour ambition l'autosuffisance électrique de celui-ci.

7 – En tant que futur membre du conseil communautaire de la CARF, comptez-vous :

- assurer un affichage public quotidien (par exemple, sur les panneaux publicitaires) de la qualité de l'air (grâce à l'adhésion à AtmoSud) et des eaux de baignade ?

Dans le cadre du développement de cité connectée (Smart City) les capteurs seront intégrés afin de mesurer les informations essentielles aux citoyens qui pourront les consulter en temps réel sur nos supports de communication.

- demander l'élargissement de la composition du conseil de développement pour y intégrer des représentants d'associations environnementales ?

Non, en revanche nous invitons les membres des associations qui souhaitent s'investir dans la commune à participer aux comités de quartiers que nous mettrons en place. Comités qui seront ouverts aux associés et dont l'un des élus fera partie.

- prendre des mesures pour réduire la production de déchets ménagers (compostage collectif des déchets verts, autres ...) ?

Nous proposerons aux communes sœurs de la CARF la mise en place d'un système de récupération des biodéchets afin d'anticiper l'obligation légale de 2025, de nos cantines et des hôtels - restaurants locaux pour le compost de notre déchèterie, ainsi que la mise à disposition de composteurs collectifs de proximité pour les particuliers (dans les parcs, les copropriétés avec jardin...) ; compostage de l'ensemble des déchets verts de la ville.

D'un point de vue communal, nous formerons tous nos élèves des écoles primaires dans les cantines au tri des déchets et à la lutte contre le gaspillage alimentaire avec la mise en place du débarrassage des assiettes par les enfants.

Favoriser les échanges, l'entraide, le partage et les dons avec la création d'espaces internet et de recyclerie (boîtes à lire, d'étagères « je donne ») en partenariat avec les administrations et associations locales. Recycler plutôt que de jeter ou d'acheter neuf.

8 - Plus précisément, **pour Roquebrune Cap Martin**, prévoyez-vous de :

- Mener à bien un grand plan de reboisement sur le Cap Martin ?

Question non pertinente.

- Faire accélérer le classement en zone Natura 2000 de la plage de Saint-Roman ?

Dans le cadre de nos relations avec la principauté de Monaco, nous réévaluerons l'impact des pollutions créées par celle-ci dans ses constructions limitrophes et nous verrons avec eux comment rendre cette zone écoresponsable.

- Réviser le projet de ZAC « Coeur de Carnolès » pour en faire un lieu de vie sociale, bio-climatisé et mieux l'intégrer au quartier des Plages (élargissement des passages sous les voies ferrées) ?

La modification du PLU pour la réalisation de fermes urbaines, de potagers partagés... afin de créer du lien dans la communauté et pour imposer aux promoteurs dans le cahier des charges que ces constructions soient effectuées en matériaux écologiques et/ou biosourcés (tel que structure bois, béton bas carbone...).

Création d'un espace de coworking.

Privilégier les petits commerçants aux grandes surfaces.

La salle polyvalente sera utilisée et mise à disposition aux associations afin de remplir au maximum son planning.

- Intervenir pour réduire fortement les projets immobiliers du Vallon de Saint-Roman, compte-tenu des risques et des effets cumulés liés à la sur-densification frontalière ?

Oui dans la mesure du possible car le projet est géré par la CARF.

- Aménager des pistes cyclables d'ici 2026 ? Où et combien de kilomètres ?

Etudier la possibilité de création d'une piste cyclable sur le front de mer à Carnolès avec une modification du schéma de circulation impactant l'ensemble de la commune en coordination avec Menton. Et en soumettre son projet de réalisation à un référendum local. Le nombre de kilomètres dépendra de l'étude et du vote des citoyens.

9 - **Souhaitez-vous nous faire part d'autres projets ?**

Vous trouverez en pièce jointe de ce document la charte environnementale que nous avons signée le 9 février 2020 au pied de l'olivier millénaire. Elle est également présentée sur notre site internet.